

CONCOURS D'ENTREE SUR TITRES en 1^{ère} année MASTER Architecte

DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG

Pour candidater vous devez être titulaire d'un diplôme d'Architecte étranger

DOSSIER DE CANDIDATURE – Session 2021

(A remplir par le candidat en caractères d'imprimerie)

NOM _____ Prénom _____

(pour la femme mariée, indiquer le nom de jeune fille suivi d'épouse)

Sexe : masculin féminin

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse (à laquelle le courrier doit vous être adressé) : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

DIPLOME obtenu : _____ Pays : _____
(préciser l'intitulé exact)

Dossier à retourner **obligatoirement** par mail à :
scolarite@insa-strasbourg.fr

Date limite de retour du dossier : **vendredi 26 mars 2021**

**Concours d'entrée sur titres
en 1^{ère} année MASTER Architecte - INSA de Strasbourg
(réservé aux titulaires d'un diplôme d'Architecte étranger)**

Ce recrutement se fait par concours **sur titres, dossier et entretien**

Titre requis : Diplôme d'Architecte étranger

Date limite de retour des dossiers : **26 mars 2021**

Droits de candidature : 95 €

(gratuit pour les candidats boursiers sur critères sociaux du CROUS ou BGF (CAMPUS France)
année universitaire 2020/2021)

Composition du dossier (voir rubrique « Pièces à fournir »).

ENTRETIEN

Les candidats, dont le dossier aura été retenu, seront convoqués à un **entretien éventuel mi-mai** à l'INSA Strasbourg. Il s'agit d'un entretien de motivation et d'appréciation du niveau de culture architecturale, scientifique et technique.

Tout au long des échanges, le jury appréciera l'aptitude des candidats à s'exprimer en français.

**Concours d'entrée sur titres
en 1^{ère} année MASTER Architecte - INSA de Strasbourg
(réservé aux titulaires d'un diplôme d'Architecte étranger)**

Candidats titulaires d'un diplôme étranger :

Pour les étudiants extra-européens, préalablement à votre candidature, vous devez vous inscrire sur le portail « Études en France »

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>
afin de valider votre niveau de français et de préparer votre venue en France.

Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger, la certification en langue française n'est pas requise lors du recrutement. En cas d'admission et conformément au Règlement Interne des Études et des Examens (RIEE), les étudiants recrutés en 4^{ème} année au titre d'un diplôme étranger devront justifier d'une certification en français (TCF ou équivalent) niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur de l'INSA Strasbourg.

PIECES A FOURNIR :

1. copie d'une pièce d'identité en cours de validité, avec photographie
2. fiche de renseignements, ci-jointe, dûment complétée
3. lettre de motivation
4. **dossier scolaire depuis l'entrée en formation d'architecte jusqu'à l'obtention du diplôme – traduction légalisée s'il y a lieu**
5. programme détaillé de vos études d'architecte
6. dossier des travaux personnels comportant sous forme synthétique :
 - projets dans le cadre de la formation
 - projet de diplôme
 - rapports de stages et éventuellement réalisation dans le domaine professionnel (dans le pays d'origine ou à l'étranger)
7. **photocopie de votre diplôme d'architecte – traduction légalisée s'il y a lieu**
8. **diplôme du niveau de langue DELF niveau B2 (recto-verso).**
9. lettre d'appréciation (sous pli fermé) de l'établissement d'origine
10. droits de candidature:
par arrêté en date du 20 janvier 2011, les droits de candidature sont fixés à :
- 95 € (quatre vingt quinze euros) pour les candidats non boursiers (joindre le reçu).

- **gratuit pour les boursiers** de l'Enseignement Supérieur sur critères sociaux du Crous ou pour les boursiers du Gouvernement Français, joindre obligatoirement **une photocopie de l'attribution définitive de bourse 2020/2021**

Ces droits de candidatures sont payables par **virement bancaire ou postal (RIB ci-dessous de l'Agent comptable)**, en indiquant la référence M1 Architecture et votre Nom et Prénom lors de votre paiement, ou éventuellement par mandat-lettre.

N.B. : La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature. A défaut de paiement votre dossier ne sera pas examiné.

Cette somme restera définitivement acquise à l'établissement, quel que soit le sort réservé à la candidature.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Pour les pièces 4 et 7, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous :

Documents délivrés en langue française	Documents non délivrés en langue française
<p>Procédure à suivre</p> <p>Les documents à fournir doivent être certifiés conformes :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit par l'Etablissement d'origine,• soit par l'Ambassade de France	<p>Procédure à suivre</p> <p>Vous devez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">• des traductions légalisées par un traducteur assermenté. Si vous nous faites parvenir des photocopies de ces traductions, elles devront être certifiées par un traducteur.

Il est obligatoire que **les cachets apposés** sur l'ensemble des documents soient **en langue française**. Dans le cas contraire, ces derniers devront être traduits et légalisés par un traducteur assermenté.

Aucun document certifié par une Mairie ou un commissariat de Police ne sera accepté.

A l'issue du jury d'admission qui se réunira mi-avril, vous serez informé de la suite donnée à votre candidature.

Le jury peut vous convoquer à un entretien qui se déroulera mi-mai.

2. Formations complémentaires

- **Formation professionnelle** (stages, expérience professionnelle et/ou de recherche) :

3. Candidats titulaires de diplômes étrangers

- **Connaissances linguistiques** : Diplôme DELF niveau B2 exigé (diplôme à joindre recto-verso).

Une bonne connaissance de la langue française est indispensable pour suivre les enseignements.

- **Ressources**

En cas d'admission :

- Si vous êtes français, sollicitez-vous une bourse d'étude ? OUI NON
- Si vous êtes étranger, serez-vous titulaire d'une bourse ? OUI NON
 - de votre pays OUI NON
 - du gouvernement français ? OUI NON

Précisez l'organisme _____

N.B. : Les étudiants extra-européens devront apporter la preuve qu'ils disposent de moyens d'existence suffisants pour la durée de validité du visa de long séjour pour études.

Ces ressources doivent être équivalentes, pour l'ensemble de la période concernée, au moins au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base versée, au titre de l'année universitaire écoulée, aux boursiers du Gouvernement français.

Date et signature :



RELEVÉ DE COMPTE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte I.N.S.A. DE STRASBOURG INSTITUT			
Domiciliation TPSTRASBOURG			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	67000	00001005742	34
IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0574 234			
BIC : TRPUFRP1			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

DRFIP ALSACE ET DU BAS-RHIN
4 PL DE LA REPUBLIQUE CS 51022
67070 STRASBOURG CEDEX
CH G4 S0 004853 250811 10

I.N.S.A. DE STRASBOURG INSTITUT
NAT. DE SCIENCES APPLIQUEES
AGENCE COMPTABLE
24 BLD DE LA VICTOIRE
67000 STRASBOURG